



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Date de dernière mise à jour : 01 janvier 2022

Ces conditions générales sont la propriété exclusive de la société Les conciliateurs de la Lys. Toute reproduction non-autorisée est susceptible de poursuites judiciaires.

Pour plus d'informations, contactez Concilys par mail à [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com)

### LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT SONT CONCLUES :

#### Entre

Toute personne souhaitant étudier et/ou se prononcer concernant une proposition financière émise par la société Les conciliateurs de la Lys sous la marque Concilys.

Ci-après "le cédant",

#### Et

Les conciliateurs de la Lys, société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 € dont le siège est situé au 225, rue des Templiers 59000 Lille et dont l'immatriculation au RCS de Lille Métropole correspond au numéro 844 904 128. La SAS Les conciliateurs de la Lys est propriétaire de la marque Concilys.

Ci-après "le cessionnaire",

### APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT RAPPELÉ :

- Que la SAS Les conciliateurs de la Lys est une société d'investisseurs, personnes physiques, destinée à servir de véhicule d'investissement au titre d'une gestion purement privée de leurs liquidités.
- Que ces investisseurs, s'ils se déclarent unis et animés par la volonté de voir émerger de leurs investissements un impact positif pour la société en général et pour les personnes en difficultés financières en particulier, volonté portée par l'univers de la marque Concilys, leur finalité d'investissement n'est en rien libérale et se trouve prioritairement dirigée vers la réalisation de gains à réinvestir.
- Qu'en se concentrant uniquement sur son seul objet social, la SAS Les conciliateurs de la Lys n'exerce aucune activité de recouvrement pour compte de tiers au profit des créanciers cédants ni aucune activité bancaire vis-à-vis des débiteurs cédés. La SAS Les conciliateurs de la Lys n'agit en vertu d'aucun mandat, de quelque sorte que ce soit.
- Qu'il en découle que la SAS Les conciliateurs de la Lys ne propose aucune prestation de service, qu'elle ne délivre aucun prêt d'argent ni ne souscrit aucune garantie pour le compte de qui que ce soit. Son objet se borne à investir, sous marque Concilys, en créance échue détenue contre des particuliers.
- Que toute personne qui cède un titre de créance à la SAS Les conciliateurs de la Lys est réputée avoir pris connaissance des présentes et les avoir acceptées sans réserve.

#### Concilys - Conditions Générales d'Achat - 1er janvier 2022

Les conciliateurs de la Lys est une société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 €. Son siège est situé au 225, rue des Templiers 59000 Lille. L'immatriculation de la société au RCS de Lille Métropole correspond au numéro 844 904 128. La société Les conciliateurs de la Lys est propriétaire de la marque Concilys.

Pour plus d'informations : 03 74 09 66 00 ou [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com).



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Date de dernière mise à jour : 01 janvier 2022

Ces conditions générales sont la propriété exclusive de la société Les conciliateurs de la Lys. Toute reproduction non-autorisée est susceptible de poursuites judiciaires.

Pour plus d'informations, contactez Concilys par mail à [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com)

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 - Qualification des propositions financières et des accords

##### Article 1.1 - Proposition financière

Toutes les propositions financières émises par le cessionnaire sont des propositions de contrat de cession de créance(s) totale(s).

Les propositions financières dont il est question aux présentes sont rédigées selon le modèle reproduit en annexe.

##### Article 1.2 - Accord

Tout accord ferme et sans réserve recueilli par écrit en réponse à une proposition financière, avant le terme explicité dans celle-ci, rend définitive la cession de créance(s) selon les modalités énoncées aux présentes.

Le cédant qui accepte une proposition financière du cessionnaire accepte le principe même de la cession, à savoir un transfert de propriété portant sur une chose (la ou les créance(s)) valorisée à sa valeur nominale telle que définie aux présentes.

#### Article 2 - Objet des cessions de créance(s)

Chaque cession de créance(s) conclue par acceptation du cédant d'une proposition financière émise par le cessionnaire porte sur la ou les créances décrite(s) dans ladite proposition financière.

Chaque créance ou ensemble de créances y est décrit comme suit :

- par sa référence connue au sein de l'établissement du cédant (indiquée dans la ligne "référence(s) reprise(e)"); dans le cas particulier où le cédant n'a pas référencé sa créance ou qu'il n'a pas communiqué de référence précise au cessionnaire, le nom du débiteur cédé servira de référence par défaut.
- par sa valeur nominale indiquée dans la ligne "montant global (nominal)"

Le cédant et le cessionnaire sont considérés comme d'accord sur la chose lorsque le cédant accepte la proposition financière, si la ou les créance(s) y sont ainsi décrites. Par accord sur la chose, il est entendu que le cédant et le cessionnaire sont d'accord sur l'existence de la créance, sur son identification précise dans le patrimoine du cédant et sur la valeur exacte de celle-ci.

#### Concilys - Conditions Générales d'Achat - 1er janvier 2022

Les conciliateurs de la Lys est une société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 €. Son siège est situé au 225, rue des Templiers 59000 Lille. L'immatriculation de la société au RCS de Lille Métropole correspond au numéro 844 904 128. La société Les conciliateurs de la Lys est propriétaire de la marque Concilys.

Pour plus d'informations : 03 74 09 66 00 ou [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com).



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Date de dernière mise à jour : 01 janvier 2022

Ces conditions générales sont la propriété exclusive de la société Les conciliateurs de la Lys. Toute reproduction non-autorisée est susceptible de poursuites judiciaires.

Pour plus d'informations, contactez Concilys par mail à [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com)

---

Le cédant cède en pleine propriété au cessionnaire qui accepte la totalité en principal, intérêts, frais et accessoires de la ou des créances restant à courir. Il est précisé que chaque cession est faite sans garantie de la solvabilité future du débiteur cédé.

Chaque cession comporte également les sûretés attachées à la ou les créance(s) énumérée(s) dans la proposition financière.

Le cédant s'engage, en conséquence, à rembourser le cessionnaire pour tout paiement qui pourrait lui être ultérieurement payé directement par le débiteur cédé au titre de la ou des créance(s) cédée(s). Il est convenu que ce remboursement devra être effectué dans les huit (8) jours calendaires à compter dudit paiement.

Le cédant s'engage à tenir à la disposition du cessionnaire tout document et information permettant de justifier des éléments essentiels de la créance.

Le cédant s'engage à remettre, avant l'échange définitif des consentements (acceptation d'une proposition financière), un décompte à jour de la ou des créance(s) cédées. Le cessionnaire, lorsque la proposition financière a été acceptée avant le terme indiqué, reconnaît avoir reçu un état arrêté des remboursements du montant en principal, des intérêts et des frais.

Le cédant déclare que tout abandon de créance(s) partiel, ou abandon des poursuites pour les sommes restant dues, au delà d'un certain montant (généralement appelé "offre commerciale" mais la dénomination est indifférente) promis au débiteur cédé en cas de paiement dudit montant n'est pas opposable au cessionnaire, de sorte que la valeur nominale de la créance ou de l'ensemble des créances objet de la cession est bien celle indiquée dans la proposition financière en ligne "montant global (nominal)".

Ainsi, le cédant s'engage à garantir au cessionnaire le montant de cette valeur nominale reconnue dans la proposition financière acceptée, au besoin en acceptant d'apporter, plus tard, à la demande du cessionnaire, la preuve que le paiement de la cession a bien été effectué avec les fonds du cessionnaire et non ceux du débiteur cédé et déclarer que sa proposition de "remise" a été, de ce fait, considérée comme caduque.

Le cessionnaire, sur la base de sa propre analyse des documents et informations donnés par le cédant, accepte systématiquement la cession réalisée selon les modalités prévues aux présentes.

### Article 3 - Subrogation

A compter du jour de l'acceptation de la cession de créance(s) (acceptation de la proposition financière), le cessionnaire est subrogé dans la totalité des droits et actions que le cédant possède à l'encontre du débiteur cédé et cela sans aucune restriction ni réserve. Le cédant s'interdit, en conséquence, d'intervenir de quelque manière que ce soit dans toute démarche concernant la créance cédée.

---

#### Concilys - Conditions Générales d'Achat - 1er janvier 2022

Les conciliateurs de la Lys est une société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 €. Son siège est situé au 225, rue des Templiers 59000 Lille. L'immatriculation de la société au RCS de Lille Métropole correspond au numéro 844 904 128. La société Les conciliateurs de la Lys est propriétaire de la marque Concilys.

Pour plus d'informations : 03 74 09 66 00 ou [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com).



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Date de dernière mise à jour : 01 janvier 2022

Ces conditions générales sont la propriété exclusive de la société Les conciliateurs de la Lys. Toute reproduction non-autorisée est susceptible de poursuites judiciaires.

Pour plus d'informations, contactez Concilys par mail à [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com)

---

Toutefois, lorsque le cédant est une personne qui s'est trouvée dans l'obligation légale d'inscrire le débiteur cédé, au titre de la ou des créance(s) cédée(s), au Fichier des Incidents de Crédit des Particuliers (FICP), au Fichier Central des Chèques (FCC) ou auprès de tout autre registre tenu par la Banque de France dont l'objet exclusif est de recenser des incidents de paiement, le cédant s'oblige, à ses frais et dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la cession, à procéder à la radiation des inscriptions concernées.

### Article 4 - Prix des cessions de créance(s)

Le prix de la cession de créance(s) acceptée par le cédant (acceptation d'une proposition financière) est indiqué en ligne "proposition globale" dans ladite proposition financière.

Ce prix est toujours le prix proposé pour la cession toute entière, que celle-ci ne concerne qu'une seule créance ou qu'elle en concerne plusieurs.

Lorsque la proposition financière vise plusieurs créances, aucune ventilation du prix de cession n'est prévue entre les différentes créances objet de la cession. Ce prix est global.

Le cédant et le cessionnaire sont considérés comme d'accord sur le prix lorsque le cédant accepte la proposition financière si le prix est décrit selon les modalités prévues par les présentes.

### Article 5 - Frais

Les frais occasionnés par chaque cession de créance(s) acceptée selon les modalités décrites aux présentes sont à la charge du cessionnaire qui s'y oblige. Tous autres frais, impôts, taxes, divers sont à la charge du cédant qui s'y oblige.

### Article 6 - Expiration des propositions financières

Chaque proposition financière comprend un terme décrit à la ligne "expiration de l'offre".

Toute réponse au-delà de ce terme n'emporte en aucun cas accord pour cession de créance(s).

Cependant, le cessionnaire peut prolonger la durée de validité de l'offre, à tout moment, et sans aucune forme particulière. Il peut, par exemple, prolonger la durée de validité de la proposition financière par simple courriel adressé au mandataire du cédant.

---

#### Concilys - Conditions Générales d'Achat - 1er janvier 2022

Les conciliateurs de la Lys est une société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 €. Son siège est situé au 225, rue des Templiers 59000 Lille. L'immatriculation de la société au RCS de Lille Métropole correspond au numéro 844 904 128. La société Les conciliateurs de la Lys est propriétaire de la marque Concilys.

Pour plus d'informations : 03 74 09 66 00 ou [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com).



## CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Date de dernière mise à jour : 01 janvier 2022

Ces conditions générales sont la propriété exclusive de la société Les conciliateurs de la Lys. Toute reproduction non-autorisée est susceptible de poursuites judiciaires.

Pour plus d'informations, contactez Concilys par mail à [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com)

---

### Article 7 - Droit & litiges

Le fait, par l'une des parties, de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre partie, à l'une quelconque des obligations visées aux présentes et/ou dans une proposition financière, ne saurait être interprété, pour l'avenir et en toutes circonstances, comme une renonciation à exiger le respect ou l'exécution de l'obligation en cause.

En cas de difficulté d'interprétation, concernant le contenu des présentes ou d'une proposition financière, entre l'un quelconque des titres et l'une quelconque des clauses, les titres ne seront pas invocables.

Si l'une quelconque des stipulations contenues dans les présentes ou dans une proposition financière est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive ou d'une décision administrative, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Les présentes sont soumises au droit français. Toutes contestations ou interprétations relatives aux présentes ou aux cessions de créance(s) conclues selon ses modalités seront de la compétence des tribunaux judiciaires de Lille. Cette compétence s'applique également en matière de référé. Les parties se déclarent toutefois dans l'intention de chercher une solution amiable et de bonne foi à toute difficulté qui pourrait surgir à propos de l'application ou de l'interprétation des présentes et/ou d'une proposition financière.

---

### Concilys - Conditions Générales d'Achat - 1er janvier 2022

Les conciliateurs de la Lys est une société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 €. Son siège est situé au 225, rue des Templiers 59000 Lille. L'immatriculation de la société au RCS de Lille Métropole correspond au numéro 844 904 128. La société Les conciliateurs de la Lys est propriétaire de la marque Concilys.

Pour plus d'informations : 03 74 09 66 00 ou [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com).



## ANNEXE : MODÈLE DE PROPOSITION FINANCIÈRE

Édition : date de la proposition - Sériel n° n° de série de la proposition

Cette proposition est conforme aux conditions générales de la société Les conciliateurs de la Lys, propriétaire de la marque Concilys. Son acceptation emporte accord. Nos CG sont consultables directement sur internet à l'adresse suivante : <https://www.solutions-concilys.com/conditions-generales>

### 1 - Destinataire (créancier)

Désignation du créancier

RCS du créancier

Siège du créancier

### 2 - Démarche solidaire

Description de l'esprit dans lequel la transaction est réalisée et rappel des valeurs essentielles de la marque Concilys / rappel des engagements de marque

### 3 - Proposition financière

Nos investisseurs privés proposent la reprise de votre risque financier. Voici les conditions de cette transaction :

Référence(s) reprise(s)	Référence(s) de la ou des créance(s) cédée(s) / Nom du débiteur
Montant global (nominal)	Valeur nominale globale de la créance ou de l'ensemble de créance(s)
Proposition globale	Prix de cession pour la ou les créance(s) référencée(s)
Organisme payeur	SAS Les conciliateurs de la Lys   844904128 RCS Lille Métropole
Versement	Sous 72 heures maximum (par virement bancaire)
Expiration de l'offre	Date et heure d'expiration de la proposition financière

Énoncé des modalités particulières de la transaction proposée, par exemple concernant le recueil de l'accord écrit (directement de la part du créancier ou de son mandataire, indirectement par le débiteur cédé).

### 4 - Origine des fonds

Détail de l'origine des fonds

FAIT À LILLE – CE DOCUMENT REPRÉSENTE L'INTÉGRALITÉ DE LA PROPOSITION - IL NE COMPREND QU'UNE SEULE PAGE

---

#### Concilys - Conditions Générales d'Achat - 1er janvier 2022 - Annexe

Les conciliateurs de la Lys est une société par actions simplifiée au capital de 50 000,00 €. Son siège est situé au 225, rue des Templiers 59000 Lille. L'immatriculation de la société au RCS de Lille Métropole correspond au numéro 844 904 128. La société Les conciliateurs de la Lys est propriétaire de la marque Concilys.

Pour plus d'informations : 03 74 09 66 00 ou [info@solutions-concilys.com](mailto:info@solutions-concilys.com).